

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 00083 Numéro SIREN : 553 820 838 Nom ou dénomination : SAMFI - INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2022 sous le numéro de dépôt 6290

SAMFI-INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 57.800.000 euros
Siège social : Rue du Poirier
14650 CARPIQUET
RCS CAEN 553 820 838

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUILLET 2022

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prenant acte de l'arrivée à expiration des mandats de la société IN EXTENSO SECAG, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Franck LAMOTTE, Commissaire aux comptes suppléant de la société IN EXTENSO SECAG, décide de renouveler le mandat de la société IN EXTENSO SECAG, Commissaire aux comptes titulaire, pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore en 2027.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Franck LAMOTTE, Commissaire aux comptes suppléant, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- La Société CABINET KRIBS, située 2 rue Jane Addams – parc Athéna, 14280 SAINT CONTEST, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire.

La nomination est faite pour une durée de six (6) exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, étant précisé que la mission du Co-Commissaire aux comptes, savoir la Société CABINET KRIBS, s'exercera pour la première fois, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Alain SAMSON

Président

